LETTRE

DE M. L'ÉVEQUE

DE SAINT-PAPOUL,

AU CLERGÉ,

ET AUX FIDELES DE SON DIOCESE.



A PARIS,

Chez Le Clere, Imprimeur-Libraire du Clergé Catholique, quai des Augustins, n°. 39.

AN X.

LETTRES
DE M. L'ÉVÊQUE
DE SAINT-PAPOUL,
AU CLERGÉ,
ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE.

LA chaîne des événemens qui, depuis près d'un demi-siècle, et depuis quinze années surtout, se sont succédés en Europe, principalement en France, porte visiblement, mes très-chers frères, le caractère d'un ensemble trop vaste, pour avoir été combiné par des hommes. C'est Dieu qui, par leurs mains, a frappé de si grands coups, qui a donné à toutes les classes de la société de si grandes leçons, qui ramène aujourd'hui l'église de France des portes du néant, où il avoit permis qu'elle fût conduite, qui seul est grand dans les instrumens de sa justice, dans ceux de sa clémence, et dans les hommes surtout,

qu'il n'a élevés si haut que pour sa gloire. Aussi ai-je placé, pour le reste de ma vie, mon repos et ma paix dans le sentiment de ces paroles du pseaume 117 : *A Domino factum est istud*. Tout ce qui s'est passé est l'ouvrage du Seigneur, et je me promets de ne voir que lui dans tout ce qui aura lieu encore.

Je compte, mes très-chers frères, plus de vingt-quatre années d'épiscopat. Il y en a dix-huit que j'appartiens au diocèse de Saint-Papoul par la mission que j'ai reçue, et par mon cœur.

J'ai vécu six ans au milieu de vous. Je me retrace ces années, en père séparé de sa famille, dans le sein de laquelle il étoit heureux.

Plus d'une fois j'ai cru voir renaître le moment de nous réunir; ensuite je l'ai vu s'éloigner. C'est Dieu qui, après avoir permis que ma première espérance fût trompée, daigna tromper encore mon amertume et mes craintes, en changeant, je ne sais par quel ressort invisible de sa bonté, le second exil, qui devoit mettre les mers entre vous et moi.

L'espoir de finir parmi vous mes jours, rentroit dans mon âme, et déjà je regardois mon retour dans mon diocèse, comme devant être la suite des nouveaux et heureux liens du saint siége avec la France. Au contraire, cette alliance même est une époque qui rompt tous mes rapports avec vous. C'est l'église, c'est Dieu qui, par l'organe du vicaire de Jésus-Christ, me demande d'en faire un sacrifice au rétablissement de la paix et de l'unité.

Il a vivement senti (j'aime à le publier), ce pasteur des pasteurs, père de toutes les églises, tout ce qu'il alloit demander de pénible à des évêques, pères aussi de leur clergé et de tous les fidèles de leur diocèse. Aussi, avec quelles expressions de bonté il nous prépare à entendre la résolution, dont les plus pressans besoins de l'église lui ont fait une loi! Avec quels regrets, dictés par la tendresse, il la prononce!

« Les nombreux et éclatans services que » vous avez rendus tous, tant en particulier » qu'en général, à la religion catholique » (écrit-il aux archevêques et évêques de » France, ayant la communion et la grâce

» du siége apostolique), vous ont mérité, à
» juste titre, de nous et de Pie VI, notre
» prédécesseur, les suffrages dus à tous ces
» actes d'une vertu admirable. Mais quelque
» grande et glorieuse qu'ait été votre con-
» duite pour l'utilité des fidèles et pour celle
» de l'église, les circonstances nous forcent
» de vous déclarer que vous n'avez pas en-
» core achevé la carrière de gloire et de mé-
» rite à laquelle les desseins de la divine Provi-
» dence réservent aujourd'hui votre courage.
» A ces sacrifices qui ont fait votre gloire,
» il vous reste à ajouter de nouveaux sacri-
» fices. Les services que vous avez rendus
» à la religion catholique ont été très-grands;
» il vous reste à en ajouter de plus grands
» encore. La conservation de l'unité de la
» sainte église, le rétablissement de la religion
» catholique en France, demandent de vous
» un nouvel exemple de vertu et de grandeur
» d'âme, qui apprenne de plus en plus aux
» nations, que ce zèle saint, dont vous brû-
» lez pour l'église, a uniquement pour objet
» son bien et non pas le vôtre. Il faut vous
» démettre de vous-mêmes de vos siéges épis-
» copaux. Il faut les résigner librement dans

» nos mains...... Nous sentons combien il
» doit en coûter à votre amour d'abandon-
» ner ces troupeaux qui vous ont été si chers,
» au salut desquels vous avez donné tant de
» soins, et qui, même en votre absence, ont
» été l'objet de votre plus tendre sollicitude;
» mais plus ce sacrifice vous sera amer, et
» plus il sera agréable à Dieu. La récom-
» pense que vous aurez à en attendre sera
» proportionnée à votre douleur, ainsi qu'à
» sa bonté. C'est de toute la force de notre
» âme que nous exhortons votre vertu à lui
» offrir avec joie ce sacrifice nécessaire à la
» conservation de l'unité. Portez-y tout vo-
» tre zèle et votre courage : nous vous en
» sollicitons, nous vous en conjurons par les
» entrailles de notre Seigneur Jésus-Christ...
» Il ne nous est pas permis de soupçonner
» qu'aucun des sages et vertueux pasteurs de
» l'église de France hésite un instant à cé-
» der à nos conseils paternels, et à suivre
» l'illustre exemple de saint Grégoire de
» Nazianze, lorsqu'il se démit de l'évêché
» de Constantinople. Et certes, dans la situa-
» tion où nous sommes, quelle raison pour-
» rions-nous avoir de soupçonner que quel-

» qu'un de vous résiste à nos conseils et à » nos prières, s'il se rappelle ce que l'église » a jugé en général, et que saint Augustin a » dit contre Crescentius dans son livre II, » chap. 2 : *Nous ne sommes pas évêques » pour nous, mais pour ceux auprès de » qui nous remplissons les fonctions de » l'épiscopat? Nous devons donc être évê- » ques ou ne l'être pas, suivant que notre » ministère devra leur être utile ou leur de- » venir préjudiciable.* Vous savez que plu- » sieurs illustres chefs d'églises, pour le bien » de leurs églises, ainsi que pour la conserva- » tion de l'unité, se sont démis volontaire- » ment de leurs siéges, et que peu avant la » célèbre conférence de Carthage, près de » trois cents évêques catholiques ont cru de- » voir se déclarer prêts à abdiquer l'épisco- » pat, dans le cas où leur abdication seroit » jugée propre à faire cesser le schisme des » donatistes.

» Plusieurs de vous ont eu certainement » ces exemples devant les yeux, et l'esprit » pénétré de ces maximes, lorsque, par leurs » lettres du 3 mai 1791, ils ont déclaré à » Pie VI, notre prédécesseur, qu'ils étoient

» disposés à se démettre de leurs siéges, si
» le bien de la religion le demandoit.......
» Dans ces derniers temps même, il s'en est
» trouvé parmi vous, qui nous ont proposé
» dans leurs lettres de faire le même sacri-
» fice, s'il étoit nécessaire pour le maintien
» de la religion. Etant arrivés à présent à
» des temps où cette libre abdication de vos
» siéges est absolument indispensable pour
» le bien de la religion catholique, nous ne
» pouvons nullement douter que vous ne pré-
» sentiez cet hommage à Dieu, et que vous
» ne lui offriez ce nouveau sacrifice, auquel
» vous savez que vous êtes tenus, et que
» vous avez si généreusement offert pour l'u-
» tilité de l'église........ Nous vous féli-
» citons de l'immense récompense que votre
» sacrifice vous méritera auprès de Dieu.....
» Nous vous félicitons, considérant de quel
» avantage doivent être pour le sacerdoce
» universel ces exemples mémorables d'ou-
» bli de soi-même, pour ne s'attacher qu'aux
» choses de Dieu et de l'église, ainsi que ces
» témoignages d'obéissance, d'humilité, de
» foi et de sainteté épiscopales que manifes-
» tera votre sortie glorieuse de l'épiscopat.

» Ce dévouement de votre part fermera sans
» doute la bouche mensongère des détrac-
» teurs du sacerdoce, dont les calomnies af-
» fectent de ne représenter dans les ministres
» du sanctuaire, que le faste, la cupidité et
» l'orgueil......... Vous céderez volontai-
» rement à nos exhortations et aux instances
» pressantes avec lesquelles nous sommes
» obligés de solliciter votre piété. Nous en
» pouvons d'autant moins douter, qu'avec
» les lumières dont vous êtes doués, vous
» devez savoir que dans le cas où vous refu-
» seriez d'accéder à nos demandes (nous le
» disons avec douleur; mais dans le péril im-
» minent des intérêts de la chrétienté, nous
» devons absolument le dire), la nécessité de
» n'offrir, pour ce qui nous concerne, aucun
» obstacle à la conservation de l'unité de la
» religion catholique, et au rétablissement
» de la tranquillité de l'église, nous oblige-
» roit à prendre un parti propre à lever tous
» les obstacles, et à procurer le bien de la
» religion. A l'égard de notre zèle et de
» notre bienveillance pour vous; à l'égard
» de notre estime constante pour votre vertu,
» votre dignité et vos mérites, nous vous en

» croyons assez convaincus pour n'avoir pas » besoin de vous assurer que rien n'a été » omis de notre part pour vous épargner une » si grande amertume; mais nous confes- » serons, avec une grande douleur, qu'au- » cune de nos peines, aucun de nos efforts » n'ont été capables de résister à la néces- » sité des temps, et que nous avons été » absolument forcés d'y obéir nous-mêmes » en vous demandant ce sacrifice pour la » religion catholique.

» Pesant ces considérations avec équité, » nous croirions faire tort à votre religion » de penser que vous pourriez mettre vos » motifs personnels au-dessus de la con- » servation et de l'utilité de l'église....... ».

Après des expressions aussi fortes, des déclarations aussi formelles, dans des circonstances aussi graves, je ne doute pas, mes très-chers frères, que je n'eusse été irréprochable, si, même ayant des pensées différentes, pouvant user, pour les produire, de tous les droits que me donne l'épiscopat, je les avois abandonnées, pour me livrer avec confiance aux instances de sa sainteté, sans examen de ma part, sans

discussion et sans connoissance du fonds de ses motifs.

Après tout, la dignité du saint siége et du pontife romain est si grande par rapport à nous autres évêques, que le concile général de Florence donne à lui seul les titres « de primat de l'univers entier, de » vicaire de Jésus-Christ, de chef de toute » l'église, de père et de docteur chargé d'ins- » truire tous les chrétiens, de pasteur qui a » reçu de Jésus-Christ même, dans la per- » sonne de saint Pierre, la plénitude du pou- » voir pour conduire et gouverner l'église » universelle » ; et saint Optat, évêque de Milève, dont plusieurs évêques de France (1) ont spécialement adopté sur ce point la doctrine, enseigne, « qu'en vue de l'unité, saint » Pierre a reçu lui seul le pouvoir des clefs, » avec la mission de le communiquer aux » autres apôtres (2) ».

« Pasteurs à l'égard des peuples, a dit

---

(1) Bréviaire de Paris, de Saint-Papoul, etc. Can. ad Prim. fer. ter. Heb. II, post Epiph.

(2) Bono unitatis beatus Petrus, etc. claves regni cœlorum communicandas cæteris solus accepit. *Lib. VII. contra Donat.*

» M. Bossuet dans son Discours sur l'unité
» de l'église, nous sommes brebis à l'égard
» de Pierre ».

Est-il sur la terre un seul homme aussi digne de la confiance d'un évêque que le chef de l'église ?

Peut-il exister une circonstance où le chef de l'église doive à l'église même, à l'épiscopat, et à sa propre dignité, plus de circonspection pour ne rien précipiter, et pour n'abandonner strictement que ce qu'il ne pourra pas parvenir à conserver ?

Peut-on supposer une conscience plus compromise que le seroit la sienne, une conduite plus exposée aux reproches de Jésus-Christ, souverain juge de Pierre lui-même, et au blâme de tous les siècles à venir, s'il consentoit à provoquer la viduité d'un si grand nombre d'églises, à demander avec tant d'instances, et par des motifs aussi sacrés, la démission d'un si grand nombre d'évêques, tandis qu'il n'auroit pas encore épuisé tous les moyens, toutes les possibilités de concilier l'unité de l'église avec la conservation de leurs titres et de leurs personnes ?

Certes, mes très-chers frères, si dans une immense suite de siècles, il peut enfin se rencontrer une occasion où un évêque doive se laisser aveugler par la supériorité de Pierre, par sa confiance envers lui, par le respect que commande l'énergie des sollicitations et des instances qui suivent des négociations nécessairement mystérieuses; où il doive, où il puisse n'être qu'une *brebis*, par rapport à Pierre; cette occasion, dût-elle être unique, seroit arrivée.

Mais il s'en faut, mes très-chers frères, que je me sois cru dans le cas de n'avoir à céder qu'à la seule impulsion de ma confiance sans bornes dans les grandes lumières et la profonde sagesse du chef actuel de l'église.

Sans pénétrer dans des secrets que couvre la sagesse, assez de faits me sont connus pour que j'aie pu donner la démission de mon siége, non-seulement avec un parfait repos de conscience, mais avec une connoissance de cause, hélas ! trop suffisante.

Je ne pèse sur aucun des événemens passés. Dès aujourd'hui je voudrois qu'il fût possible qu'ils appartinssent seulement à l'histoire, que nos neveux liront sans danger de

s'aigrir les uns contre les autres ; et que pour nous, le besoin que nous avons de la paix domestique, du calme personnel, autant que de la paix et de la prospérité publique, nous inspirât, sur le passé, la sagesse d'un silence aussi profond que l'oubli même.

En qualité d'évêque, je fais profession de tenir à la conservation de la religion avant tout ; et dans ce qui appartient à la religion, c'est la pureté de la foi, la sainteté inaltérable de la morale, la mission légitime des ministres que je réclame. Quand je verrai ces bases essentielles existantes, je pourrai sans doute faire encore des vœux pour qu'il plaise à Dieu d'agrandir la prospérité de son église par des moyens secondaires ; je gémirai même devant lui de leur destruction : mais enfin, si la religion, à qui j'ai vu porter cent coups mortels, et que chacun de nous a cru être à jamais perdue pour la France, y est solidement rétablie, fût-elle dans le dénûment, Dieu, je l'espère, me donnera la reconnoissance et la sagesse du navigateur, qui après une traversée très-orageuse, ayant été cent fois au moment de périr, et n'ayant pu sauver ses richesses, au lieu de

se lamenter inutilement de ses pertes, se livre plus raisonnablement à le bénir du miracle qui lui a sauvé la vie.

Or, m'est-il permis de mettre en problème si le grand œuvre préparé par le saint siége est ou n'est pas la vraie religion?

Rendez avec moi, mes très-chers frères, de sincères et éclatantes actions de grâces à la divine Providence, qui, après avoir permis de nos jours un second exemple de la conduite des Babyloniens envers la religion et le peuple de Dieu, en a abrégé la durée, et lui fait succéder, de nos jours même, un exemple contraire, qui surpasse celui de Cyrus.

Pie VII assis, comme par miracle, sur la chaire de Pierre, successeur personnellement digne de saint Grégoire, de Benoît XIV, et de tous les papes qui ont porté l'heureux nom de Pie, dont deux sont déjà inscrits dans le catalogue des saints que l'église honore, et le sixième est proclamé d'avance par le respect et la vénération unanime que ses vertus héroïques, ses grands travaux, et ses chaînes attachent à sa mémoire; Pie VII écrivoit dans les termes

suivans à tous les archevêques et évêques de France, le 13 septembre 1801. « Tandis » que les églises de France excitoient nos » plus vives sollicitudes, nous avons vu luire » quelque espérance, sans que nous nous y » attendissions, d'y arranger les affaires de » ces mêmes églises; car ceux entre les mains » desquels se trouve actuellement, dans ce » pays, le pouvoir suprême, nous ont offert » d'entrer en conférence, et de convenir, » par nos agens, des moyens de parvenir à » un but aussi important, et rien ne nous a » paru plus pressant que de vous en faire » part. Si nous avons cru qu'il étoit très-in- » téressant d'en instruire ceux à qui le soin » de ces diocèses a été confié par le siége » apostolique, nous avons également désiré » que vous, qui ressentez pour ces troupeaux » une tendresse paternelle, puissiez dès à » présent goûter la joie que doit inspirer » l'espoir seul d'un si grand bien, et nous » espérons que redoublant de confiance en- » vers celui de qui viennent toutes les con- » solations, vous lui demanderez avec ar- » deur qu'il nous accorde la grâce de ter- » miner à l'avantage spirituel de vos églises,

» une négociation que nous allons entre-
» prendre aussitôt que nous vous aurons
» adressé ces lettres. Notre désir le plus ar-
» dent est qu'après avoir vu nos vœux accom-
» plis, les affaires de vos églises arrangées
» pour l'intérêt de la religion, le salut des
» âmes assuré, nous puissions, conjointe-
» ment avec vous, en rendre à Dieu nos
» actions de grâces. Nous vous souhaitons,
» à vos églises et à vous, ces jours heureux
» que nous attendons de sa miséricorde ».

Au moment où dans l'église de Milan, et dans le discours adressé au clergé de cette ville, le premier Consul rendoit au Dieu des armées et à la religion de ses pères, un hommage si solennellement religieux, qu'on seroit porté à croire que sa victoire presque miraculeuse en elle-même, étoit personnellement à ses yeux, ou une preuve de la protection qu'il avoit attendue lui-même de la Providence, ou un acte grand et volontaire de reconnoissance dont il avoit éprouvé l'impulsion envers elle; au moment, dis-je, où, sans paroître distrait, soit par l'enthousiasme, soit par les suites immenses d'un événement aussi grand et aussi

aussi récent, il méditoit et mûrissoit froidement ses projets de négociations avec Rome, n'attendant plus, pour en faire la première ouverture, qu'une occasion qui s'offrît à lui encore, avant qu'il s'éloignât des environs de Maringo; à ce moment la France entière, et les ministres du culte catholique en particulier, avoient commencé à respirer déjà depuis près d'une année. Moi-même j'avois été rendu à la liberté.

Dans cet intervalle, le père commun de toutes les églises n'étoit pas indifférent, sans doute, mais très-attentif, au contraire, au progrès de l'aurore qui sembloit annoncer de meilleurs jours pour la France. Cependant il se taisoit. Son silence étoit un silence de religion et de sagesse. Il prioit, il tenoit les mains levées vers le ciel comme Moïse. Il attendoit que Dieu lui fît connoître s'il devoit se borner à attendre le moment de la grâce, ou s'il devoit le hâter par ses démarches.

Les premières ouvertures vinrent de la part du gouvernement français; elles arrivèrent au moment où le caractère du bon pasteur n'eût pas tardé peut-être de faire à

Pie VII un devoir de les commencer lui-même. La divine Providence, en le dispensant de ce premier pas, loin de rendre par là les conditions plus pénibles pour le saint père, a donné, au contraire, à ses négociations, bien plus de majesté et d'indépendance, que si elles avoient été provoquées par des supplications de sa part, et si le gouvernement français n'avoit cédé, en les écoutant, qu'à des importunités et à des instances que le zèle auroit cependant enfin commandées.

Quelle différence des ouvertures du vainqueur de Maringo au pape Pie VII, d'avec l'accueil que reçut à Paris l'ambassadeur de Pie VI en 1797!

Lorsque les propositions du premier consul arrivèrent à Rome, on vit enfin se réaliser, pour la première fois, le vœu des évêques membres de l'assemblée constituante, qui, au nom de toute l'église gallicane, avoient tant de fois demandé à la tribune nationale, qu'il leur fût permis de s'assembler en concile, ou que du moins on soumît les affaires de l'église de France à la décision du pape.

Les évêques ne demandoient pas l'un et

l'autre de ces deux moyens, mais l'un ou l'autre seulement. Ils voyoient clairement qu'on ne leur permettroit pas de s'assembler; ils étoient prêts à s'en tenir, sans concile, au jugement du saint siége. Ils ne prétendoient pas lui en déférer l'autorité comme à un arbitre qu'ils auroient volontairement choisi; ils la reconnoissoient existante; et parce que des évêques qui parlent en noms collectifs sont des hommes essentiellement droits, ils n'écartoient pas la conséquence nécessaire de cette réclamation, l'engagement d'être des brebis à l'égard de Pierre, et de se soumettre à son jugement.

Donc, en entrant seul en négociation avec le gouvernement français, le pape Pie VII a rempli le vœu tout entier des évêques de France; et outre que le gouvernement ne demandoit à traiter qu'avec lui, il n'y avoit pas même lieu de penser à assembler un concile, bien plus impossible aujourd'hui, puisque les évêques de France, dispersés sur la surface du globe, dépourvus des moyens de fournir à de si grands frais, ne trouveroient peut-être pas même un prince qui, dans les circonstances actuelles, permît à cette as-

semblée de se réunir dans ses Etats, ou qui l'ayant d'abord permis, n'eût peut-être ensuite des motifs de la dissoudre, et de laisser les évêques exposés à chercher à grands frais et inutilement, de pays en pays, la possibilité de prolonger à loisir d'interminables discussions.

Il n'y avoit donc pas de milieu; il falloit que le pape seul traitât avec le gouvernement français, ou qu'en s'y refusant il abandonnât encore l'église de France à la merci du schisme et de l'irréligion, et que, sous prétexte d'attendre la possibilité d'un concile, il perdît à jamais l'occasion, peut-être unique, de lui rendre l'unité. Pouvoit-il hésiter?

Lorsque les négociations ont commencé, le pape et le gouvernement savoient qu'un grand nombre d'évêques français avoient offert à Pie VI, de sainte mémoire, la démission de leurs siéges.

Malgré ce dévouement généreux, le pape espéroit sans doute que la paix de l'église n'exigeroit pas le sacrifice dont eux-mêmes avoient donné la première idée.

De son côté, le gouvernement ne voulant

rien conclure qu'après la condition préalable des démissions, douta d'autant moins que le fonds des négociations ne tiendroit pas à cette circonstance, toute onéreuse qu'elle étoit pour le saint père, que les évêques eux-mêmes en avoient consacré le principe, et qu'ils s'étoient soumis à en subir la conséquence.

Les négociations ont été ouvertes; elles se sont extrêmement prolongées; et ce n'est qu'après de laborieuses alternatives, que le concordat a enfin été conclu et ratifié.

Le 15 août 1801, fut le jour où le saint père lui donna sa sanction définitive, et c'est du même jour que date le bref par lequel il demande aux archevêques et évêques leurs démissions.

Le saint père ne tait pas dans ce bref quel étoit l'ordre de ses devoirs, et quel a été celui de ses opérations dans une négociation aussi importante, dont la qualité de chef de l'église le rend responsable à Dieu et à l'église même.

Le premier objet, l'unique nécessaire, étoit de sauver la religion : il en a fait son devoir capital. Réclamer un très-grand

nombre d'objets secondaires, quoique absolument séparables du fonds de la religion même; faire notamment tout ce qui étoit en son pouvoir pour conserver dans leurs églises les évêques titulaires, étoit son devoir encore. Qui doutera, après l'extrême douleur dont son cœur est oppressé, en demandant aux évêques la démission de leur siége, qu'il n'ait épuisé toutes les résistances, et qu'il n'ait enfin cédé que lorsqu'il a été de son devoir de céder en effet?

Et certes, étoit-ce la religion qu'il falloit sacrifier à la personne des évêques? Dans cette alternative, n'étoit-ce pas, j'oserai le dire, un témoignage d'honneur, et un devoir du saint père envers les évêques même, que de les engager avec confiance, quoique avec douleur, à se sacrifier personnellement pour conserver la religion?

Que je suis loin, mes très-chers frères, de sentir mon âme blessée de l'aveu que daigne faire sa sainteté, de l'impérieuse nécessité où elle s'est trouvée de me demander ma démission! C'est cette nécessité même, exprimée dans des termes si religieux et si touchans, qui m'inspire un respect plus grand

pour son caractère, qui adoucit pour moi l'amertume de sa résolution, et qui calmeroit, si elle pouvoit l'être, la douleur de voir rompre mes liens avec vous. Je ne serois blessé que d'une démission demandée, tandis qu'il eût été possible d'en écarter la nécessité.

Mais puisque cette nécessité a existé, le saint père a rempli auprès de moi son devoir envers l'église entière. Il m'a honorablement jugé. A mon tour, en plaçant à ses pieds ma démission, j'ai rempli le mien envers sa sainteté, envers l'église; hélas! il en coûte à mon cœur de l'ajouter: je l'ai rempli envers mon diocèse même.

Ce sentiment de mon devoir a dicté seul ma retraite. Aucun lien, aucun engagement précédent ne m'en faisoit une loi. Sans doute j'étois uni de principes, de conviction et de disposition, aux évêques membres de l'assemblée constituante qui écrivoient en ces termes au pape Pie VI, le 3 mai 1792. « Que » les principes soient en sûreté; que les pou- » voirs de l'église sur l'institution de ses minis- » tres soient respectés et maintenus; et qu'une » mission canonique puisse nous donner des

» successeurs légitimes ! Nous mettons à vos » pieds, très-saint père, nos démissions..... » Nous remettons nos démissions dans vos » mains, afin que rien ne puisse plus s'opposer » à toutes les voies que votre sainteté pourroit » prendre dans sa sagesse, pour rétablir la » paix dans le sein de l'église gallicane. Nous » avons eu jusqu'ici l'avantage d'obtenir dans » l'exposition de nos principes, le suffrage » unanime de nos collègues. Ce n'est pas » lorsque nous offrons encore tout ce qui » peut dépendre de nous pour applanir tous » les obstacles sous vos pas, que nous avons » à craindre d'être démentis par leurs nobles » et généreuses dispositions ».

Nous pensions tous alors, que, quoiqu'il ne pût jamais être question de donner d'autres évêques à l'église gallicane, que ceux dont la doctrine seroit pure, dont la réputation seroit entière, et qui seroient autant que nous-mêmes dans la communion du siége apostolique, nos démissions cependant et notre retraite, pourroient devenir nécessaires à la paix de l'église. Je le pensai ainsi en mon particulier; j'avouai dans mon cœur ces dispositions généreuses; et je les ai

remplies récemment aussi volontiers que si j'étois du nombre des évêques qui en ont pris l'engagement pérsonnel, parce que ma confiance dans Pie VII est la même que dans son auguste prédécesseur, parce que je veux concourir autant à *applanir tous les obstacles sous ses pas que sous les pas de Pie VI*, et parce que dix années de malheurs et de divisions de plus dans l'église gallicane, me paroissent être un motif dix fois plus pressant de lui rendre la paix, et d'assurer enfin le salut des âmes.

Je m'abstiens, M. T. C. F., d'approfondir les vues du gouvernement dans cette occasion. Quoi qu'il en soit, je pense que chaque évêque regretteroit pour l'honneur de l'église, de l'épiscopat et de ses propres principes, de n'avoir pas fait retentir aux oreilles de ceux qui gouvernent ces deux déclarations : la première, que nous croyons avec tous les évêques du monde, et notamment avec M. Bossuet, que (1) « lorsque Jésus- » Christ dit aux Juifs : *Rendez à César ce*

(1) Politique sacrée, liv. VI.

» *qui est à César*, il n'examine pas comment » étoit établie la puissance des Césars ; c'est » assez qu'il les trouvât établis et régnans. » Il vouloit qu'on respectât dans leur auto- » rité l'ordre de Dieu et le fondement du » repos public ».

La seconde, que la fixation du nombre des diocèses, et la démarcation de leurs limites n'auroient point rencontré d'obstacles de notre part, du moment que l'autorité de l'église seroit intervenue dans l'autorité et la personne de son chef.

Je regretterois, dis-je, et je pense que chaque évêque, en se retirant de l'épiscopat, regretteroit, comme moi, de n'avoir pas fait entendre ces déclarations, si nous n'avions tous, l'assurance que sa sainteté, interprète de nos principes et de nos sentimens, a daigné les consacrer en notre nom.

Mais je place ma consolation à voir dans les vues du gouvernement, comme dans tout le reste, les vues supérieures de la Providence, et c'est à cette Providence que je m'abandonne et que j'obéis.

Et quant au gouvernement lui-même (quoique ma séparation de mon diocèse

porte le déchirement dans mon âme) ; puisqu'enfin à ce prix je verrai la religion de nos pères rétablie dans l'église gallicane et dans mon diocèse en particulier, je partagerai, sans aucun retour personnel vers moi-même, la reconnoissance que je pense être due à celui qui, après avoir fait hommage de ses prodigieuses victoires au Dieu des armées, se souvenant en même temps du Dieu de la paix, du Dieu de ses pères, du Dieu de l'église dans le sein de laquelle il est né, a offert au chef de l'église, *lorsque celui-ci ne s'y attendoit pas, d'entrer avec lui en conférence, et lui a fait luire la première espérance d'arranger les affaires de l'église de France.*

Je ne vous dissimulerai cependant pas, M. T. C. F., que le sentiment de la dignité de mon caractère, et de la dignité de l'église gallicane, dont je suis un des évêques, m'a fait délibérer d'abord si je ne devrois pas à l'une et à l'autre, avant de placer ma démission aux pieds du saint père, de faire avec une confiance filiale à sa sainteté, la respectueuse prière de m'éclairer sur le fonds et les circonstances des motifs qui l'ont dé-

terminé à me demander la démission de mon siége.

Mais l'évidence m'a aussitôt convaincu, que chaque évêque n'étoit pas autorisé à attendre du saint père, toute la déférence qu'il auroit eue pour l'entière église gallicane, si elle avoit eu la possibilité de s'assembler en concile ; que les détails d'une négociation nécessairement secrète ne sauroient sagement être adressés à quatre-vingts évêques françois dispersés en Europe, au risque de mille contre-temps, de mille violations des sceaux du mystère dont eux-mêmes n'auroient pu répondre, et que la position de tant d'évêques, dépourvus de centre et de moyens de se communiquer leurs vues, et de ramener les opinions individuelles à une opinion unique du corps épiscopal, rendroient ma prière inutile.

Je me suis demandé encore si un fait de cet éclat, dont le souvenir ne s'éteindra qu'avec le monde même, n'aura pas de dangereuses conséquences pour l'église. Mais avant de calculer les possibilités à venir, j'ai cru qu'il étoit plus sage encore de ne pas s'exposer à retarder, pour des siècles peut-être, le

bienfait d'un arrangement que les besoins si graves de l'église commandent impérieusement. La conduite des évêques de France, mise désormais à la suite de celle des évêques d'Afrique, loin d'être dans l'histoire de l'église un trait fatal à l'église même, deviendra, au contraire, un monument glorieux de plus, qui consacrera jusqu'à la fin des temps le dévouement et la générosité héréditaire des évêques catholiques.

Depuis le Rhin jusqu'aux Alpes, toutes les familles demandent la paix, et tous les fidèles catholiques soupirent après la tranquille jouissance d'un culte qui ne prête plus, sous quelque prétexte que ce soit, aux contestations religieuses et aux incertitudes de la conscience. Dans les circonstances actuelles, il est évident que l'accord seul du saint siége et du gouvernement peut établir ce repos universel.

Dans cet espace, plus des quatre cinquièmes du territoire ecclésiastique vacant aujourd'hui par la mort ou la démission de leurs évêques, sont prêts à recevoir le concordat. Au milieu de cette immense vacance, que seroit le diocèse de Saint-

Papoul, si je ne m'étois pas démis? Il ne seroit qu'un point que j'aurois à me reprocher d'avoir isolé sous mon autorité personnelle de la grande et si désirable uniformité qui doit émaner de l'autorité universelle du chef de l'église.

Si jamais j'avois pu l'oublier, tout me crie aujourd'hui, mes très-chers frères, que je ne suis pas évêque pour moi-même, mais pour vous. La plus grande utilité de l'église, et celle de mon diocèse, doivent dicter ma persévérance dans l'épiscopat, ou mon abdication.

Si le concordat avoit été établi sans mon concours, au milieu de vous, je vous aurois, hélas! donné lieu peut-être contre mes principes et mes vues, de vous partager d'opinion et d'obéissance religieuse entre Paul et Céphas; et si, par égard pour ma résistance, on vous avoit exceptés du concordat au milieu des contrées voisines où le culte s'exercera librement et légitimement, à quoi vous auroit servi alors de m'avoir pour évêque? à quoi même mon zèle, mon existence vous auroient-ils été utiles, si vous n'aviez dû attendre que de ma mort seule, de par-

ticiper au rétablissement du culte catholique, que le gouvernement n'autorisera et ne protégera qu'aux conditions déterminées par le concordat ?

Mon abdication est donc le seul bien que dans ces circonstances je pouvois faire, et je me console de ce qu'elle a pour moi de si pénible, comme Jonas se consoloit de son sort qu'il prononça lui-même, en pensant qu'elle concourra à votre vrai bonheur, en assurant parmi vous le retour de l'unité.

Je vous ai parlé en père, mes très-chers frères ; je vous ai rendu compte comme à mes enfans, et comme je me le suis rendu à moi-même, de tous les motifs qui ont déterminé ma démission. Je ne vous ai rien tu.

Recevez en particulier les derniers témoignages de l'estime et de la vénération de votre évêque, à qui vous avez toujours été fidèles, ministres du Dieu vivant, et de Jésus-Christ souverain prêtre, mes chers coopérateurs dans les diverses fonctions du saint ministère, dont vous m'avez aidé par vos exemples, par vos vertus, par votre zèle et vos prières, à porter le fardeau. Tant que vous honorerez encore dans moi votre premier pasteur, Dieu vous entendra ave

bonté, je l'espère, prononcer mon nom devant lui, dans l'oblation du sacrifice ; et vous trouverez aussi long-temps dans les ecclésiastiques recommandables, à qui j'ai donné ma confiance, dont j'ai éprouvé et apprécié le mérite, et dont le zèle et le dévouement ont excité ma reconnoissance autant que mon estime, tous les pouvoirs dont ils demeureront investis jusqu'au jour où vous passerez sous la juridiction d'un autre évêque.

Cet évêque qui sera chargé, comme autrefois Néhémie, de diriger parmi vous la nouvelle construction de la maison du Seigneur, sera heureux de vous avoir pour collaborateurs. Tous les divers ordres du clergé lui offriront des ministres d'un grand caractère. Puisse le court intervalle qui nous sépare encore de cette époque, être marqué par la plus grande de toutes les consolations, celle de pouvoir dire à mon successeur, en lui transmettant mon diocèse : ce n'est pas une scission, mais l'unité que je vous transmets !

✠ J. B. M. DE MAILLÉ,
évêque de St.-Papoul.

Ce 24 janvier 1802.